

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 75 (1939)
Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Charité pascalle.* — VAUD : *Bureau de placement.* — *Places au concours.* — *Dans les sections : Lausanne.* — GENÈVE : U. I. P. G. - MESSIEURS : *Ces régents ont du bon quelquefois.* — U. I. P. G. - DAMES : *Convocation.* — NEUCHÂTEL : *Rapport présidentiel.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Jour de bonne volonté.* — Richard BERGER : *L'enseignement du croquis rapide.* — DE L'ÉCOLE A LA VIE : J. S. : *Le forgeron.* — INFORMATIONS : *La quatrième semaine d'art en Belgique.* — TEXTES LITTÉRAIRES.

PARTIE CORPORATIVE

CHARITÉ PASCALE

La journée du Vendredi saint a été marquée, cette année, par deux événements d'importance bien différente, mais qui procèdent du même esprit de charité « chrétienne ».

C'est d'abord l'attaque brusquée des troupes fascistes contre un petit peuple sans défense.

C'est aussi la publication, dans la *Liberté syndicale*, d'un factum dans lequel la Société pédagogique romande est représentée comme *un nid de marxistes et de frères maçons*, cela dans le dessein de dresser un épouvantail devant les associations fribourgeoises et valaisannes d'instituteurs, avec lesquelles la Romande entretient des relations amicales.

Nous ne prenons pas au tragique ces insinuations malveillantes, mais nous constatons que le pavillon « chrétien » couvre parfois une drôle de marchandise.

Comité S. P. R.

Note de la Rédaction. — Une partie de l'article ci-dessus a déjà paru dans le *Bulletin* du 29 avril. Un malencontreux accident en ayant fait tomber la conclusion, nous le reproduisons dans sa forme intégrale.

D'autre part, on nous prie de ne pas confondre la *Revue syndicale suisse*, organe mensuel de l'Union syndicale suisse, à Berne (rédacteur : Ch. Schürch), avec le *Journal des Corporations et Liberté syndicale*, paraissant à Genève le vendredi (H. Berra, éditeur responsable). C'est dans ce dernier journal que nous trouvons la gentillesse relevée plus haut.

VAUD**BUREAU DE PLACEMENT**

Jeune Zuricoise, fille d'instituteur, cherche demi-pension de vacances mi-juillet à fin août, chez collègue des bords du Léman. Aiderait au ménage le matin. 3 leçons de français par semaine. Payerait 2 fr. 50 par jour.

Demander l'adresse à J. Patthey, inst., Faoug, Lac de Morat.

PLACES AU CONCOURS

Maîtresse de travaux à l'aiguille : *Nyon* (12 mai).

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — *Vendredi 26 mai*, Rumine, conférence de M. R. Bray sur : « Regards sur la morale de Pascal ». — *Vendredi 2 juin*, Rumine, assemblée ordinaire de printemps. *Le Comité.*

GENÈVE**U. I. P. G. — MESSIEURS****CES RÉGENTS ONT DU BON QUELQUEFOIS**

A la veille du renouvellement de nos autorités municipales, n'est-il pas indiqué de souligner la part que prennent nos collègues dans l'administration de nos communes ?

Un conseiller administratif en ville, notre collègue Noul.

Cinq maires : Ferrand à Bernex, Babel à Bardonnex, Dufour à Russin, Ramseier à Versoix, Valencien à Thônex.

Des adjoints et des conseillers municipaux, d'avance je m'excuse si j'en oublie : Cabuzat, Ducommun, Duchemin, Keller, Claret, Ducret, Lagier Jean, Paquin, etc.

C'est intentionnellement que j'ai cité Paquin en dernier lieu, car je ne dois pas être loin de la vérité en écrivant que notre cher collègue est l'un des doyens de nos conseillers municipaux. Voici 25 ans bien sonnés qu'il remplit avec conscience et distinction son mandat à Lancy, entouré de l'estime de ses collègues et de la population tout entière.

Rendons hommage à ces dévoués collègues qui, loin de rechercher les honneurs, s'astreignent à une tâche utile et patriotique entre toutes. A ceux qui affrontent à nouveau les risques de l'élection et aux nouveaux candidats, l'U. I. P. G. souhaite un succès complet.

L. S.

U. I. P. G. — DAMES**CONVOCATION**

Nos collègues sont convoquées pour l'assemblée du *mercredi 10 mai*, à 16 h. 30, salle 2 du Département de l'Instruction publique.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Communications du comité.
3. Aperçu du travail de nos déléguées ; Mlle N. Baechler parlera du Cartel d'hygiène sociale et morale ; Mlle A. Richard, de la Commission radio-scolaire et Mme J. Moret-Riess, de l'*Ecolier romand*.
4. Nouveau plan d'études ; présentation des rapports de nos commissions. Discussion.
5. Propositions individuelles. *Le Comité.*

NEUCHÂTEL**RAPPORT**

du président de la S. P. N. à l'Assemblée des délégués
du 18 mars 1939.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Vous comptez probablement sur un rapport très complet, retraçant avec force détails la marche de notre Société, durant l'année écoulée.

Je ne songe nullement à me soustraire à ce devoir, mais comme notre *Bulletin corporatif* vous a fidèlement tenus au courant de notre activité, je me bornerai à résumer aussi succinctement que possible les travaux du Comité central ; le genre ennuyeux n'est pas de votre goût, aussi je vous prie d'excuser à l'avance les redites que contient cet exposé.

Effectif de la S. P. N. — Notre Association comptait au 1^{er} janvier de l'année courante 398 membres actifs, contre 408 à la même époque de l'année précédente ; 54 membres auxiliaires des sections (55) ; 9 membres d'honneur de la S. P. N. (10) ; 6 membres honoraires des sections (6).

Des changements nombreux se sont en effet produits dans notre effectif.

Permettez-moi d'évoquer, en premier lieu, le souvenir de nos chers disparus ; nous avons eu le chagrin d'enregistrer le décès de l'un de nos membres d'honneur, M. Philippe Javet, professeur à Fleurier ; celui de nos deux collègues Jules Jeannet, instituteur à Buttes, et Charles Bourquin, instituteur au Locle ; tout récemment, nous apprenions avec une vive émotion la mort soudaine, après quelques jours de maladie, de Mlle Lucie Grize, institutrice à Thielle-Wavre.

Nous garderons dans nos cœurs un souvenir ému de ces membres fidèles et dévoués de notre Société.

Nous souhaitons des jours paisibles et heureux à ceux de nos collègues qui nous ont quittés pour prendre une retraite bien méritée,

Mmes Marguerite Méroz ; Jeanne Wenger ; Emma Keller ; Cécile Ellenberger ; MM. Georges Courvoisier et Maurice L'Eplattenier.

M. Georges Dubois, Dr es sciences, instituteur durant plusieurs années à Bôle, a démissionné de notre Société, à la suite de sa nomination de professeur au Gymnase cantonal ; nos vœux chaleureux l'accompagnent dans sa nouvelle tâche.

Quelques membres nous ont fait parvenir leur démission, pour des motifs personnels ; ce sont : Mlles Eva Calame ; Marguerite Steiner et M. Daniel Matthey.

Nous réitérons nos vœux de bonheur à nos collègues institutrices qui nous ont quittés en raison de leur mariage : Mlles Marthe Henry ; Louise Barbezat ; Zélie André ; Simone Juan et Marguerite Piroué.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans nos rangs plusieurs nouveaux membres : Mlles Suzanne Guye ; Simone Gertsch ; Simone Jacot ; Andrée Schinz ; MM. Herbert Perrin ; Charles Muller ; Samuel Perret ; Philippe Lebet et Henri Reichenbach.

Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue ; nous aimons à espérer qu'ils s'intéresseront à la vie de notre Société et qu'ils nous apporteront leur utile collaboration.

I. Activité professionnelle.

Comité central. — Le Comité a tenu 6 séances seulement, les affaires de peu d'importance ayant été liquidées par le Bureau.

A fin 1937, les sections ont renouvelé leur délégation au C. C. pour une nouvelle période de trois ans. Nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein du comité Mlle Blanche Lüscher, déléguée du district de Neuchâtel et M. Marcel Debrot, représentant de la section de Boudry ; tous deux nous ont immédiatement apporté leur active collaboration.

M. Georges Strœle, notre secrétaire-correspondant, malade depuis avril 1938, n'a pu assister à nos séances et nous avons été privés de ses précieux services. La santé de notre ami s'est heureusement raffermie et nous espérons qu'il pourra bientôt reprendre sa place parmi nous.

M. Debrot a bien voulu se charger d'assumer, à titre provisoire, les fonctions de secrétaire-correspondant, ce dont nous le remercions bien vivement encore.

Défense de nos intérêts. — Cette question nous a longuement occupés et nous avons eu l'occasion de présenter, le 22 octobre dernier, à l'Assemblée générale, un rapport dont les conclusions furent adoptées sans opposition.

Dès lors, les cinq associations de fonctionnaires cantonaux adressèrent une requête au Grand Conseil, afin d'obtenir une atténuation de la réduction temporaire, de façon à ramener celle-ci non pas à

5 %, comme le proposait le Conseil d'Etat, mais à 3 %, l'allocation extraordinaire de 50 fr. étant maintenue.

Cette demande, communiquée préalablement aux présidents des groupes politiques du Grand Conseil, ne fut pas acceptée.

Dans l'une des localités du Val-de-Travers, le corps enseignant dut se défendre énergiquement contre l'idée saugrenue d'accepter une baisse volontaire des traitements, demandée par les autorités du village. Nous avons fait immédiatement quelques démarches et tout en félicitant nos collègues de leur attitude, nous les avons invités à maintenir leur refus d'abandon volontaire d'une partie de leurs salaires. Devant cette attitude résolue, les autorités locales durent céder ; elles revinrent à de meilleurs sentiments et l'affaire n'eut pas de suite fâcheuse pour nos collègues.

Une autre question a retenu notre attention, à la demande du Comité de la Société des professeurs, celle de l'élaboration d'un projet de loi sur la formation professionnelle. L'article 45 du projet disait : « Le traitement initial et la haute-paie totale ne peuvent être supérieurs aux traitements maximums subventionnables fixés par les dispositions de la présente loi ».

Cet article mettait en danger la haute-paie communale des professeurs. A brève échéance, il aurait eu de fâcheux effets pour nos collègues des villes. Grâce aux démarches faites par les professeurs auprès des membres de la Commission, la portée de l'article incriminé fut heureusement atténuée.

Statuts de la S. P. N. — I. La section du district de Boudry nous a présenté une demande de modification de l'article 28 des statuts qui, pour « permettre à chaque membre du corps enseignant de prendre une part plus active au travail du Comité central » (je cite la lettre de la section requérante), serait complété par la disposition suivante : « A la fin de chaque législature, deux districts, tour à tour, devront renouveler complètement leur délégation au Comité central ».

Nous n'avons pu donner une suite favorable à cette requête, pour ne pas diminuer les prérogatives des sections qui demeurent libres de déléguer au C. C. qui bon leur semble.

II. Mlle Aegler a déposé sur le bureau de l'Assemblée générale une proposition de compléter l'article 23 des statuts par l'alinéa suivant : « Assemblée des délégués : Les membres de la société peuvent y assister ».

Nous n'avons pas jugé utile de mettre en branle toute la procédure de revision, pour une question de si minime importance ; mais, pour donner satisfaction à notre collègue, le C. C. a décidé de faire savoir, par la voie du *Bulletin*, que les sociétaires qui désirent assister à l'assemblée des délégués, peuvent le faire en toute liberté.

Appel en faveur des instituteurs de Tchécoslovaquie. — Nous avons tous éprouvé, au début d'octobre, une si grande angoisse, à la pensée que la paix du monde était achetée au prix du sacrifice auquel ont été soumises les populations sudètes, qu'à la demande de M. Pierre Reymond, professeur à l'Ecole normale cantonale, nous n'avons pas hésité à demander au comité de la Romande de lancer une souscription, dans toutes les sections de la S. P. R., en faveur de nos collègues tchécoslovaques, si durement frappés. Cet appel a été entendu et les membres de notre société ont prouvé que la solidarité n'est pas un vain mot, nous les en remercions chaleureusement.

J'ajoute que le Bureau exécutif de la F. I. A. I. s'est immédiatement occupé du sort misérable des instituteurs frappés par le malheur, à la suite des cessions de territoires, après les accords de Munich, et les disponibilités du fonds de secours pour instituteurs de la F. I. A. I. ont été utilisées pour remédier aux besoins les plus urgents.

Chômage des instituteurs. — La prolongation de la scolarité obligatoire, telle que nous pensions qu'elle serait adoptée, aurait eu pour effet de résoudre, partiellement du moins, le problème du chômage des instituteurs ; il faut malheureusement déchanter et nous nous proposons de reprendre la question qui, d'ailleurs, se pose dans la plupart des cantons. Nos amis vaudois l'ont résolue par l'institution du stage. Nous ne songeons pas à les imiter, car nous risquerions de voir réapparaître dans notre canton la période de deux ans de stage, à traitements réduits, que la loi de 1935 a supprimée.

Nous tenterons de porter la question sur le terrain fédéral, car, à notre avis, la Confédération, qui se préoccupe du chômage des travailleurs manuels, ne peut se désintéresser des autres catégories de citoyens privés de travail.

Caisse d'entr'aide. — Nous avons accordé plusieurs prêts à des collègues momentanément gênés et nous avons payé, dans les limites de nos statuts, le remplacement de deux collègues malades.

Une commission scolaire s'est trouvée dans l'obligation de renoncer aux services de son instituteur ; nous avons jugé qu'une mesure de clémence s'imposait et nous avons facilité le départ de ce collègue, dont la démission a été prorogée de trois mois.

Assemblée générale. — Cette assemblée statutaire a eu lieu le 22 octobre à Neuchâtel ; quelque deux cents membres y ont participé.

Nous nous étions assuré le concours de M. Pierre Bovet, professeur à l'Institut des sciences de l'éducation de Genève. Le conférencier nous a apporté ses impressions d'un voyage aux Indes et nous parla des idées pédagogiques de Gandhi.

Nos relations. — Nous nous plaisons à souligner le geste de courtoisie du Comité d'organisation du Centenaire de la première Académie

de Neuchâtel, qui a aimablement invité la S. P. N. à se joindre aux sociétés savantes et aux associations professionnelles ayant quelque relation avec l'Université, pour constituer le Comité d'honneur sous les auspices duquel se sont déroulées les cérémonies des 11 et 12 novembre 1938.

Nous avons entretenu les meilleures relations avec le Comité de la Romande, comme d'ailleurs avec les sociétés sœurs auxquelles nous avons rendu visite.

M. Rochat a assisté à l'assemblée annuelle de la Société des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, où il reçut le plus cordial accueil.

Nous avons pris part à l'organisation de la X^e Journée d'éducation, à Neuchâtel.

M. Matthey a bien voulu représenter la S. P. N. à une séance convoquée à Lausanne par le Groupe de l'Ecole populaire de l'Exposition nationale et présenta une intéressante communication à notre assemblée générale d'automne.

Notre délégué, M. Rochat, a siégé au Comité neuchâtelois des Auberges de jeunesse.

Nous avons pris part à la réunion du Comité de la Romande et à celle du Comité de l'*Educateur*.

En février dernier, nous avons assisté à l'assemblée annuelle des membres de l'Institut Rousseau, à Genève.

Le cours de musique et de chant, organisé par la S. P. R., à Morges, ne fut malheureusement suivi que par un petit nombre de nos sociétaires, alors que nous comptions sur une participation neuchâteloise plus importante.

Une modeste subvention a été adressée, comme par le passé à la Société des Lectures populaires.

II. Activité pédagogique.

Prolongation de la scolarité primaire obligatoire. — Ce problème nous a paru d'une telle importance que nous avons jugé utile d'en faire l'objet d'une étude approfondie.

Je vous rappelle l'excellent rapport que M. Strœle présenta à l'assemblée des délégués du 12 mars 1938 ; les conclusions adoptées au cours de cette séance furent communiquées au Département. Nous n'en avons malheureusement pas vu trace dans le rapport de la commission législative chargée de l'examen du projet de loi en question. Seule la minorité de ladite commission jugea utile de faire connaître au Grand Conseil l'opinion du corps enseignant, tout en regrettant que l'Autorité n'ait pas tenu compte de nos arguments et des recommandations du Conseil fédéral aux cantons, publiées à l'occasion de la mise en vigueur de la loi sur l'âge minimum des travailleurs.

Pour des motifs d'ordre financier, le Grand Conseil, dans sa séance du 14 mars 1939, n'a pas admis la prolongation pure et simple de la scolarité, mais s'est montré partisan de l'option locale, en votant une proposition subsidiaire dont la teneur vous est connue : « Les communes auront le droit d'instituer une 9^e année primaire obligatoire. »

Oeuvre suisse des Lectures pour la jeunesse. — Le C. C. a été sollicité d'accorder son appui à cette institution de Zurich qui se propose d'étendre son action en Suisse romande, au Tessin et en pays romanche. Nous n'avons pu accepter l'organisation d'une collecte dans les classes, vu la situation difficile de notre canton ; d'autre part nous ne pouvions que nous élever contre l'abus des quêtes dans les écoles et les sollicitations de toute nature dont le corps enseignant est l'objet. Le Département a toutefois signalé, dans le Bulletin officiel, les publications de l'O. S. L. J. à l'attention des membres du corps enseignant et grâce au bienveillant appui des sections, une somme de 130 fr. a été adressée par sympathie au secrétariat de l'œuvre en question.

Ventes dans les classes. — Pour donner suite à un vœu exprimé lors de notre assemblée générale, nous avons demandé au Département de répondre par la négative aux rappels abusifs adressés à l'Ecole, en vue de ventes diverses et de limiter celles-ci tout au moins à des buts strictement scolaires.

Le Département a pris la décision de ne plus autoriser à l'avenir que les ventes qui intéressent les œuvres utiles à l'enfance, les cas exceptionnels demeurant toutefois réservés.

C'est là une excellente mesure que les autorités genevoises et vaudoises ont prise aussi, à leur tour.

Classes temporaires. — Nous avons signalé à l'attention de M. le Chef du département de l'Instruction publique la situation précaire, voire même angoissante de certaines institutrices à la tête de classes temporaires.

A la suite de notre démarche, la mise au concours annuelle de ces postes a été supprimée, les titulaires restant au bénéfice d'une nomination définitive.

Nous avons également réitéré d'une manière pressante, un vœu exprimé précédemment : c'est que, lors d'une vacance en ville, on se souvînt de ces collègues et qu'on les favorisât, dans la mesure du possible.

Ecole nouvelle. — Un collègue nous ayant demandé d'intervenir auprès de la Commission scolaire de Neuchâtel en faveur du maintien de la classe supérieure de cette école, dont la suppression a été décidée pour le printemps 1939, le Bureau s'est fait un devoir d'examiner

la question avec objectivité et de renseigner le Comité, après consultation du directeur des Ecoles de la ville.

« La décision prise par la Commission scolaire étant basée sur des motifs d'ordre financier et administratif, le C. C. a estimé qu'il ne pouvait intervenir dans cette affaire. Cette décision ne doit pas être interprétée comme un désaveu des principes de l'école active. Ceux-ci, bien au contraire, doivent continuer de pénétrer notre enseignement dans une mesure conciliable avec les exigences légales. »

Je vous rappelle, à ce propos, que nous avons prié Mlle Lily Vuille, institutrice à Montmollin, de publier quelques extraits de l'excellent travail qu'elle présenta, en conférence officielle, sous le titre : « Méthodes et procédés d'enseignement », dans l'*Educateur*.

Théâtre scolaire. — Nous avons fait paraître un avis, dans le *Bulletin*, à l'adresse des collègues qui s'intéressent au théâtre scolaire, mais nous n'avons reçu, à ce jour, aucune proposition concernant la participation de classes désireuses de jouer des pièces ou saynètes au théâtre de l'Exposition nationale.

Enseignement du chant. — Des propositions se firent entendre, lors de l'assemblée des délégués de l'an dernier, au sujet d'une démarche insolite des représentants des sociétés de musique et de chant, faite auprès du Département. Une note parue dans le *Bulletin officiel* N° 103 et reproduite par divers journaux, produisit une impression pénible dans le corps enseignant.

Le C. C. s'en fit l'écho ; nous eûmes la satisfaction d'apprendre que, pour répondre aux sollicitations des sociétés précitées, le Département « recommandait au personnel enseignant d'appliquer le plus fidèlement le programme. Cette condition étant remplie, les résultats acquis pourraient être considérés comme suffisants », ce dont nous avons pris acte.

Enseignement du français. — Plusieurs membres de notre Société ont été chargés de la refonte du manuel de langue française et de l'adaptation aux écoles neuchâteloises d'un ouvrage français. A la demande de la section de Neuchâtel, nous avons prié le Département de convoquer une conférence, réunissant les représentants de la S. P. N. et ceux du corps enseignant secondaire, pour un examen commun de la question de la terminologie en grammaire, celle plus générale du raccordement des études primaires et secondaires et celle enfin de l'admission aux écoles classiques et secondaires ; cette conférence aura lieu très prochainement.

Mesdames et Messieurs, me voici arrivé au terme de ce long exposé. Il me reste à remercier très vivement mes collègues du C. C. qui, tant par leur bienveillance que par leur précieuse collaboration, ont facilité à votre président novice la direction de la S. P. N.

Rocheftort, le 17 mars 1939.

L. BERNER.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

JOUR DE BONNE VOLONTÉ

Pour la dixième fois le journal *La Jeunesse et la Paix du monde* vous apporte un témoignage de foi dans le travail de ceux qui besognent pour la paix.

Dans les circonstances présentes, cela peut presque sembler à certains une dérision. Il y a trop de souffrance et d'amertume dans le cœur des hommes de bonne volonté.

Mais c'est justement quand « ça ne marche pas » qu'il faut redoubler d'énergie et affirmer sa conviction avec plus de force. Les rédacteurs de *La Jeunesse et la Paix du monde* l'ont compris.

Il me semble que, jusqu'à présent, dans les termes : *bonne volonté*, on a trop mis l'accent sur *bonne* et pas assez sur *volonté* ; de sorte que l'expression *bonne volonté* a pris un sens édulcoré. Elle paraît exprimer le sentiment, le caractère d'une personne qui serait pleine de *bonnes* dispositions mais qui manquerait précisément de *volonté*. Or, la bonté sans volonté est complètement inefficace.

Dans la lutte actuelle entre les forces de liberté et celles d'oppression, la victoire sera à ceux qui montreront le plus d'inflexible volonté.

Le numéro de cette année est tout entier une leçon de ténacité : ténacité du savant, de l'artiste, de l'explorateur.

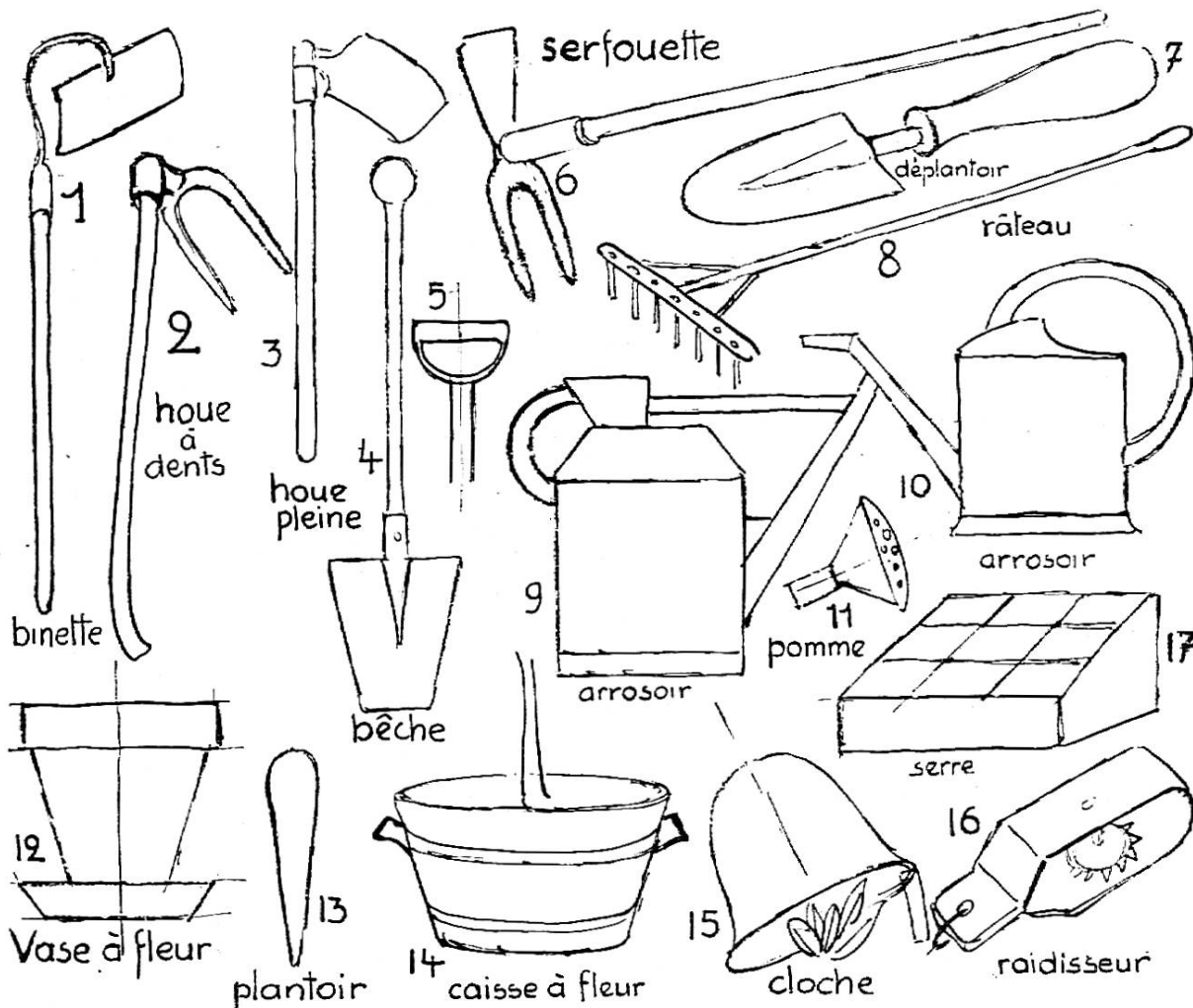
Et, merveilleuse leçon de l'histoire : ténacité des Glaronnais à Naefels, dix fois repoussés, et victorieux.

La Jeunesse et la Paix du monde apportera à vos élèves de beaux exemples de cran dans la lutte individuelle et collective. Faites lire ce journal et commentez-le. Réd.

L'ENSEIGNEMENT DU CROQUIS RAPIDE (Suite)

Un recueil de croquis. Des recueils de croquis rapides existent depuis longtemps en français, mais sont assez incomplets. La matière demande à être traitée méthodiquement pour que le maître puisse trouver sans hésitation ce qui se rapporte à chaque centre d'intérêt. L'élaboration d'un traité relativement complet constitue un travail énorme. Et celui que nous venons de publier (*Le croquis rapide*, Editions SPES, Lausanne) n'a pu être mené à chef que grâce à la collaboration d'une cinquantaine de maîtres vaudois auquel nous réitérons ici nos remerciements les plus chaleureux. Chaque planche de notre manuel a été composée par les élèves eux-mêmes, ou plus exactement en combinant les différents croquis proposés par des classes de la ville et de la campagne. C'est dire qu'un tel travail doit être adapté à la mentalité enfantine.

Dans chaque centre d'intérêt, il est encore possible d'ordonner les croquis suivant un ordre logique. S'agit-il, par exemple, des travaux de la vigne ? Au lieu de dessiner pêle-mêle le *pressoir*, la *houe*, la « *brante* » et les *cisailles*, il semble plus rationnel de commencer par les outils de labourage et finir par ceux de vendange. Tous les élèves habitant le vignoble sauront trouver l'ordre chronologique :



Exemple de groupement de croquis autour d'un centre d'intérêt : au jardin.

la *hotte* pour porter la terre, le *sécateur* pour tailler les ceps, la *houe* pour retourner la terre, le paquet d'*échelas* neufs, le *pulvérisateur* pour sulfater, la *ratissoire*, les *cisailles*, puis la *brante*, le *fouloir*, la *bossette*, la *cuve*, le *pressoir*, enfin le *tonneau*.

On apprend ainsi à l'enfant à ordonner sa pensée et cette habitude d'un plan se retrouvera ensuite dans l'enseignement de la composition.

Les objections. Nous connaissons d'avance les objections que l'on ne manquera pas de faire à notre méthode. « C'est de la copie, dira-t-on. Vous retournez quarante ans en arrière. »

A ces objecteurs nous devons répondre : quelle autre méthode

proposeriez-vous donc pour enseigner le croquis rapide ? Les meilleurs maîtres en la matière : Liénaux, Schneebeli, Sauvage, Lambry, etc., tous n'ont rien trouvé de mieux que de composer des séries de croquis à tracer au tableau noir pour être ensuite copiés par les élèves. Même les partisans les plus convaincus du dessin d'après nature utilisent ce procédé pour le croquis rapide. Alors que veut-on de plus ?

Ensuite, il y a copie et copie. Celle que nous conseillons fait appel au raisonnement de l'enfant tandis que la méthode de la fin du siècle passé était basée sur de la copie purement mécanique. Il faut se garder de tout préjugé et la condamnation de toute copie en est un.

On ne doit pas oublier qu'en dessin il n'existe pas de principe absolu. Seuls les résultats comptent. Le grand critère est celui-ci : quel procédé apprend le mieux et le plus vite à dessiner ?

Or, aujourd'hui, on est bien forcé de constater qu'on est allé trop loin dans cette phobie de la copie et de la convention. Il faut fournir à l'enfant des schémas constructifs qui lui servent de guide. L'observation d'après nature ne suffit pas.

Du reste, le même revirement vient de se produire dans l'enseignement du français. Il y a vingt ans on avait élaboré une méthode où la grammaire s'effaçait derrière les textes littéraires. L'expérience a montré que des règles de grammaire ont du bon et la conception de feu Sensine est maintenant battue en brèche. Rien d'étonnant, donc, à ce que la même aventure arrive à l'enseignement du dessin. Il n'y a pas de honte à reculer un peu quand on a fait fausse route.

Une autre objection est à prévoir, et celle-ci est plus sérieuse : On nous dira que des leçons préparées, contenant tous les modèles à reproduire, constituent un « oreiller de paresse » pour les maîtres ! A ce propos, qu'on veuille bien relire la citation relative à un certain cours de français dans *L'Éducateur* du 8 avril dernier. Les réflexions qu'on y formule sur le manuel trop « complaisant » pourraient s'appliquer exactement à un manuel de dessin !

Il est reconnu que le dessin est une branche difficile à enseigner parce qu'elle exige une documentation sans cesse renouvelée et une technique approfondie. Et l'on a peur de fournir l'un et l'autre aux maîtres !

En réalité, même à l'aide d'un manuel riche et bien fait, **l'effort du maître reste considérable**. Expliquer et dessiner une dizaine de constructions au tableau noir, suggérer des variantes, signaler les erreurs possibles et montrer comment on les évite, tout cela demande du savoir, de la dextérité et une certaine dépense d'énergie, beaucoup plus même qu'une leçon de dessin d'après nature. Qu'on essaie donc et l'on verra bien laquelle des deux méthodes exige le plus du maître

et, par contre-coup, est la plus vivante et la plus profitable pour les élèves.

Loin de constituer un oreiller de paresse, un recueil de leçons préparées *stimule* le maître en lui donnant des idées et des procédés qu'il n'aurait certainement pas trouvés par lui-même.

RICHARD BERGER.

DE L'ÉCOLE A LA VIE **LE FORGERON**

Il importe que tous les jeunes gens durant leur dernière année d'école reçoivent des leçons sur les métiers pratiqués chez nous afin de pouvoir fixer leur choix plus judicieusement. Dans presque toutes les localités existent des ateliers que le maître peut facilement visiter avec ses élèves, mais il faut préparer la leçon de choses en classe, afin que la leçon donnée sur place soit fructueuse. Nous donnons ci-dessous quelques renseignements sur la profession de forgeron.

Chez le forgeron.

Dans presque tous les villages, on peut observer le travail du forgeron qui fait retentir son enclume dès les premières heures du matin. Entrons dans la forge.

Voici le *foyer*, qui est simple ou double suivant l'importance de l'atelier. C'est dans de la *houille* spéciale qu'on chauffe le fer en le faisant passer, suivant le travail à effectuer, du rouge cerise au blanc éclatant. L'*auge* en fer ou en pierre contient l'eau ; la *fosse*, qui est un trou pratiqué sous le foyer, permet de recevoir le charbon ; le *soufflet* qui est en cuir, envoie l'air dans le fond ou sur le côté du foyer par une *tuyère*. Dans les forges modernes, le soufflet est remplacé par un *ventilateur* mû par un moteur électrique ou par l'eau.

Les principaux outils du forgeron sont :

L'*enclume*, pièce d'acier fondu de 180 à 200 kg., montée sur un socle en bois, portant entre sa *bigorne* plate et sa bigorne conique, une cavité carrée permettant de percer des trous dans le fer et d'en déboucher ; les *tisonniers* sont utilisés pour nettoyer le foyer, en particulier pour sortir les *scories* ; les *tenailles*, innombrables, sont de toutes formes et de toutes dimensions ; les *poinçons* sont en acier fortement trempé ; les *marteaux* sont aussi nombreux ; deux sont importants : l'un de 1 kg. 500, dit « à main », au manche court, l'autre dit « frappeur » pèse 5 kg. 500 environ ; son manche mesure à peu près un mètre ; l'ouvrier ou l'apprenti le tient avec les deux mains ; enfin les *tranches*, les unes dites « à chaud », les autres dites « à froid » ; les premières, au taillant allongé, servent à couper le fer à chaud, les deuxièmes, au taillant biseauté coupent le fer à froid.

Les instruments dits de *ferrure* sont : le *brochoir*, marteau avec lequel on frappe sur le *rogne-pied*, qui lui-même est utilisé pour

dérivier les clous et *parer* le pied, en enlevant l'excédant de corne. Les *tricoises* ou tenailles sont destinées à soulever le fer, à couper et river les clous sur la corne du pied ; la *râpe* sert à arrondir le sabot ; le *repoussoir* est destiné à extraire les vieilles souches demeurées dans la corne.

Le *fer à cheval* comprend une partie curviligne épousant le bord inférieur du sabot, et une *pince*, sorte de pointe triangulaire, perpendiculaire au fer et placée à la partie antérieure.

De nos jours, le forgeron achète les fers tout préparés : il se contente de les ajuster. Autrefois durant l'hiver, il forgeait lui-même les fers en utilisant les vieux fers à cheval. Les fers des chevaux de course sont habituellement très légers, en acier doux. Ceux des ruminants ont une forme spéciale ; il y en a deux par pied, un pour chaque doigt avec une pince très large se rabattant sur le sabot.

Le *pied du cheval* comprend le sabot, sorte de boîte dure, résistante et cependant sensible. La corne qui le compose repousse au fur et à mesure de l'usure. L'intérieur du sabot est formé de trois os articulés et d'un appareil amortisseur composé de chairs et de cartilage.

Au-dessous du sabot on voit la *sole* ou plancher et une *fourchette* en forme de coin.

Les pieds antérieurs du cheval sont larges et arrondis. Les postérieurs sont plus ovales.

Le *ferrage*. Pour ferrer le pied d'un cheval, le forgeron commence par enlever le vieux fer usé ; puis il nettoie la corne, la rogne. Il prépare le fer qu'il a choisi en le portant au rouge dans le foyer de sa forge, il le façonne sur l'enclume, il plaque ensuite le fer chaud sur la corne. Le fer refroidi à l'eau est fixé sur le sabot au moyen de clous à tête pyramidale. Le forgeron a soin de faire sortir la pointe de chaque clou sur les parois du sabot. Il les replie ensuite, les coupe, les rive et termine son travail en râpant l'excédent de corne. Pour râper la corne des pieds de devant du cheval, il utilise un *boc*, sorte de petit support en bois à trois pieds.

Le forgeron a aussi besoin de l'étau qui lui permet de fixer ses fers pour les limer. Comme le forgeron fabrique parfois des chars de campagne et les répare, il doit posséder une machine à percer, mue aujourd'hui le plus souvent par un moteur, une *meule émeri* qui permet d'enlever les bavures du fer, une machine à refouler le fer, à le cintrer pour la fabrication des cercles de roues.

Dans les forges bien outillées, on aperçoit encore un *marteau pilon* actionné par un moteur électrique ; cette machine-outil remplace le travail de plusieurs ouvriers frappeurs. Le chalumeau oxyhydrique est utilisé pour diviser une masse de fer un peu épaisse

qu'on ne peut facilement transporter sur l'enclume ; il permet aussi de souder deux pièces de métal l'une à l'autre.

Le forgeron fabrique lui-même la plupart de ses outils, qui le plus souvent sont en acier. L'acier ordinaire est un composé de fer et de carbone, mais actuellement on obtient dans le commerce des aciers au tungstène et des aciers chromés. L'acier doit être trempé. La trempe consiste à chauffer une pièce de métal au rouge, puis à la refroidir un instant dans l'eau ou dans un autre liquide (trempe spéciale) puis à attendre que le métal prenne une certaine couleur qui peut varier du jaune au bleu. Le forgeron juge de la dureté de l'acier à la teinte qu'il prend, une fois que cette dureté est obtenue, le forgeron refroidit complètement le métal.

Si le métier de forgeron a perdu beaucoup de son importance de nos jours, il ne faut cependant pas oublier que l'on aura toujours besoin de ses services à la campagne. Comme le forgeron qu'on désigne aussi sous le nom de maréchal-ferrant est la seule personne au village qui travaille le fer, on lui donne maintenant à réparer des machines agricoles dont l'usage se généralise de plus en plus.

Si ce métier est assez pénible, il procure par contre beaucoup de joie à celui qui travaille avec goût et qui réussit sans trop de difficultés à vaincre une matière relativement dure. J. S.

INFORMATIONS

LA QUATRIÈME SEMAINE D'ART EN BELGIQUE

Sous le haut patronage du Ministère de l'Instruction publique de Belgique et des principales autorités du royaume, le Comité belge des Congrès internationaux du dessin et des arts avait parfaitement organisé depuis 1936, à trois reprises, une « Semaine d'art en Belgique ».

Plus de 350 personnalités venant de 18 pays différents, dont certains fort éloignés, Australie, Etats-Unis, Maroc, Yougoslavie... avaient pu admirer les principales villes d'art belges. Plusieurs nations, ainsi que de grandes associations artistiques ou pédagogiques étaient officiellement représentées par des délégués chargés de prendre part à ces manifestations ou d'étudier leur organisation.

Une quatrième « Semaine d'art », aussi méticuleusement mise au point que les précédentes, aura lieu du 29 juillet au 6 août de cette année. Elle permettra aux participants, réunis par petits groupes et guidés continuellement par des licenciés en art et archéologie ou des conservateurs, s'exprimant en diverses langues, de se rendre compte du merveilleux développement des arts en Belgique. Ils visiteront ainsi sans aucune fatigue — de nombreux repos sont prévus — dans des conditions matérielles extrêmement confortables et avantageuses, les plus remarquables monuments, musées et sites

de Bruxelles, Anvers, Liège et sa grande Exposition internationale, Gand, Bruges, Tournai et, en passant, Malines, Lierre, Audenarde, Hal,... avec séjour final au littoral belge, à Knokke.

De courtes conférences récapitulatives avec projections lumineuses, d'agréables réceptions, des syllabus, etc... seront offerts aux congressistes.

Le Comité belge s'efforce de contribuer ainsi, selon ses moyens, au développement des amicales relations intellectuelles et artistiques internationales, et il sollicite, dans ce but, la participation et l'appui de tous ceux qui désirent s'intéresser à ses efforts. Prière de s'adresser dès maintenant au Comité belge, à M. le professeur Paul Montfort, 310, avenue de Tervueren, à Woluwé (Bruxelles).

TEXTES LITTÉRAIRES

LA PÈLERINE

Pour apprécier une pèlerine, il faut avoir à marcher longtemps dans la pluie, dans le brouillard. Il faut être longtemps seul avec elle, sentir de près combien, sans elle, on aurait froid, combien l'on serait abandonné. Aucun autre vêtement ne vous enveloppe de cette façon. Les bras, jusqu'à l'extrémité des doigts, se cachent entièrement dessous. La tête elle-même peut s'enfermer dans le capuchon. Il ne passe que votre regard, que votre souffle. Les mains appuient au fond des deux poches intérieures et ramènent les deux pans l'un vers l'autre en supprimant toute fissure.

La pèlerine est plus qu'un vêtement, c'est une sorte d'habitation où l'on vit et qui se déplace avec vous.

Les Humbles. Flammarion, édit.

JULES ROMAINS.

LA MAMAN DE CHARLOT

(Pour la Fête des Mères.)

Elle était bien au-dessus de ce que je serai jamais, affirmait-il. Elle fut une grande artiste. Je n'ai jamais vu quelqu'un comme elle. Elle fut toute bonté pour moi quand j'étais gosse. Elle me donna tout ce qu'elle avait et ne demanda rien en retour. Elle fut un bon camarade. Elle n'avait pas sa pareille pour se débrouiller. En quelques heures, elle savait dénicher un logement, elle trouvait à louer une machine à coudre, elle se faisait prêter du tissu et, le soir même, elle avait gagné de quoi nous nourrir. Enfin, dès qu'elle avait quelques sous de trop, vite elle nous promenait, nous, ses gosses. Jamais je n'oublierai cela.

CHARLIE CHAPLIN.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

AUTOCARS DELÉCRAZ - GENÈVE

RUE DES MÊLÈZES

TÉLÉPHONE 4.90.70

COURSES SCOLAIRES

PENTECOTE

Zurich (Expó) et toutes destinations.
Arrangements des plus favorables.

Superbes circuits : Auvergne,
Châteaux de la Loire, Alsace, etc.

LAUSANNE

André Oyex

Prix spéciaux pour
Courses d'écoles

Buffet de la Gare C.F.F. GRANDES ET PETITES SALLES

La Grotte aux Fées - Saint-Maurice

Une des merveilles de la nature. 500 m. dans le rocher. Cascade et lac illuminés. Grands jardins ombragés pour pique-nique. Restauration. Guide. Prix réduits pour écoles et sociétés. Tél. 45. Se recommande : J. Amacker.

Autocars rapides, confortables, modernes,
aux meilleures conditions. Chauffeurs sobres
et expérimentés.

EXPOSITION NATIONALE ZURICH

Billets collectifs de chemin de fer, au départ de Genève :

jusqu'à 12 ans : fr. 7.05 ; de 12 à 15 ans : fr. 9.55 ; de 15 à 20 ans : fr. 11.85.

Demandez notre brochure spéciale : Voyages, croisières, excursions 1939.

VOYAGES NATURAL LE COULTRE

NEUCHÂTEL Vis-à-vis de la Poste GENÈVE Gd Quai, 24

L'excursion recommandée pour courses et sociétés :

LE PASSAGE DE LA GEMMI SUR LOÈCHE-LES-BAINS (1411 m.)

(2349 m.)

PANORAMA UNIQUE SUR LES 4000 M. DU VALAIS

Visite des eaux les plus chaudes de Suisse : 51°. Excursion facile au Torrenthorn (3003 m.) le Righi du Valais. Tous renseignements sur transports et logement par Chemin de fer électrique Loèche-Souste.

Courses de fin d'année scolaire et rendez-vous des Suisses

Hôtel Bella Tola • ST-LUC, Anniviers

Arrangements pour sociétés. Ascension de la Bella Tolla (3000 m.) Righi du Valais.
G. PONT, prop.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Les Pléiades sur Vevey, 1400 m

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. - Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C.E.V., à Vevey. - Téléphone 5 29 22. Buffet Restaurant au sommet.

Chillon

Les écoles visitant le château de Chillon trouveront le meilleur accueil au

Buffet de la Gare de Veytaux

Grandes salles - Véranda

AU RENDEZ-VOUS DES ÉCOLES ET SOCIÉTÉS

Alt.
1420 m.

HOTEL DU LAC DE TANAY

Téléph.
47.14

LE PLUS BEAU SITE DE NOS ALPES

Le beau Jura vaudois vous attend !

Dans sa partie supérieure, la ligne Yverdon-Ste-Croix offre une vue étendue sur le Plateau et les Alpes. Cela lui vaut d'être baptisée « La Corniche du Jura ». Trajet très pittoresque. Buts de courses : Le Chasseron (hôtel-restaurant), Le Cochet (restaurant à la Casba), Monts de Baulmes (restaurant), Aiguilles de Baulmes (restaurant), Le Suchet (restaurant à la Mathoulaz), Gorges de Covatannaz, de Noirvaux, de La Poetta Raisse. Taxes très réduites pour sociétés et écoles. Trains spéciaux sans majoration de prix suivant le nombre de participants.

Demandez le Panorama et la brochure « Ste-Croix Excursions » (envoi gratuit) ainsi que tous renseignements à la Direction, à Yverdon. Carte de promenades et excursions au 1 : 50 000, en six couleurs, en vente au prix de 1 fr. -5 Yv

CHAMPS DE GENTIANES ET D'ANÉMONES EN MAI ET JUIN

LA GRUYÈRE But de courses pour sociétés et écoles

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C.F.F. Grandes facilités pour trains spéciaux. Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère, à Bulle. Téléphone 85.

Chemin de fer Martigny - Orsières

Buts de courses nombreux et variés : Champex, Val Ferret, Grand Saint-Bernard, Vallée de Bagnes, etc. — Taxes réduites pour sociétés et écoles. — Autocars pour excursions dès les gares de Sembrancher et d'Orsières. Renseignements et conditions à la Direction du M.-O., à Martigny-Bourg. Téléphone : Martigny No 6 10 70.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, Pénales, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

La défense de la Suisse en cas d'invasion

par

MAX BARTHELL et le Dr EUG. RIMLI

Un volume in-8° broché avec 4 croquis et 28 photographies Fr. 2.75

Les circonstances politiques actuelles donnent un vif intérêt à cet ouvrage. Dans une allocution émouvante, M. Etter, président de la Confédération, a déclaré : « Le peuple suisse est prêt en tout cas à tous les sacrifices pour sauvegarder la liberté et l'indépendance de la Patrie... Il est prêt, s'il le faut, à l'ultime sacrifice. » Les Chambres fédérales aussi ont affirmé solennellement que « le peuple suisse était prêt à défendre l'inviolabilité de son territoire, jusqu'à la dernière goutte de son sang ». Les mesures militaires, économiques, sociales que prendrait la Suisse pour se défendre contre « tout agresseur en toutes circonstances et à tout prix » voilà ce qu'expose le livre de Barthell et Rimli. — Des croquis et des photographies soulignent la puissance et le modernisme de l'armement suisse.

L'Homme dans le rang

par

ROBERT DE TRAZ

Un volume in-16 broché Fr. 3.50

Cet ouvrage demeure un témoignage authentique de l'esprit suisse, une évocation pittoresque de vie militaire, une émouvante illustration des qualités des troupes. C'est une étude psychologique et originale : l'auteur suit l'évolution de la recrue soumise au dressage de la caserne acquérant des notions morales nouvelles et qui prend conscience de la grandeur des servitudes militaires. Lecture bienfaisante par son accent de mâle franchise, œuvre émouvante par sa sincérité, ce livre est le bréviaire du soldat et de l'officier suisses. Il a sa place dans la bibliothèque de la famille et de l'école, car il s'adresse aux parents, aux pédagogues, à tous ceux qui ont à cœur la défense de la Patrie suisse.

Roulez tambours...!

Carnet d'un mobilisé de 1914-1915

par

THÉODORE ROUFFY

Un volume in-16 broché Fr. 4.50

Tous les hommes qui, de 1914 à 1918, ont été appelés à couvrir la frontière retrouveront dans ces pages, dédiées aux soldats de tous grades, leurs souvenirs, notés au jour le jour, au milieu d'eux, par un des leurs. L'auteur s'est mis dans la personnalité d'un soldat qui fonctionne comme ordonnance, puis comme cycliste. Comme la vie des troupes était sensiblement la même durant ce service actif, tous les militaires auront plaisir à lire ces pages où voisinent la bonne humeur et l'humour et qui leur rappelleront l'ambiance dans laquelle ils ont vécu sous le képi. Dans le soldat on retrouve l'homme, c'est pourquoi ce livre est si vrai.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

L'ÉCOLE LEMANIA

PREVOIT
tous les cas

LAUSANNE

PRÉPARE
à tous les examens

**Demandez notre Catalogue gratuit !
sur tout le Matériel de
Réforme scolaire**

Wilh. SCHWEIZER & C^o, WINTERTHUR

pour :
LE CALCUL
L'ÉCOLE ACTIVE
LE TRAVAIL MANUEL

*Service
prompt et soigné*

Prêts en 12 à 24 mensualités, sans caution, rapides, avantageux, discrets, aux membres du corps enseignant. Références de 1^{er} ordre. Va sur place. Timbre-réponse. Banque de Prêts S. A., Paix 4, Lausanne.

POUR TOUS VOS TRAVAUX
D'ÉLECTRICITÉ — GAZ — EAU — TÉLÉPHONE
ADRESSEZ-VOUS A

BORNET S. A., 8, RUE DE RIVE
G E N È V E
TÉLÉPHONE 50250 DEVIS GRATUIT

RABAIS SPÉCIAL ACCORDÉ AU PORTEUR DE CETTE ANNONCE

Tableaux noirs Kaiser, de Zoug, en bois croisé

Fabrication et vente des systèmes de tableaux noirs les plus modernes. Surface utile maximale. Exécution soignée du lignage. Réparation des vieux tableaux, ainsi que des endommagés. Demandez offres et catalogue illustré. **Jos. Kaiser, fabricant de tableaux noirs, Zoug.** Téléph. 4 01 96. « BERO » installation coulissante et tournante à l'Exposition nationale Suisse à Zurich.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Les Pléiades sur Vevey, 1400 m

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. - Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C.E.V., à Vevey. - Téléphone 5 29 22. Buffet Restaurant au sommet.

AUTOCARS DELÉCRAZ - GENÈVE

RUE DES MÊLÈZES

TÉLÉPHONE 4.90.70

COURSES SCOLAIRES

PENTECOTE

Zurich (Expo) et toutes destinations.
Arrangements des plus favorables.

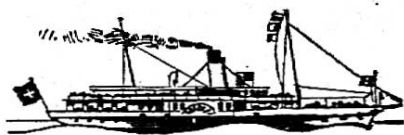
Superbes circuits : Auvergne,
Châteaux de la Loire, Alsace, etc.

Les Tramways Lausannois JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de MONTHERON et du JORAT (lignes 20, 21, 22, 23). - Belles forêts. - Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. - Téléphone 3 31 41.

Chemin de fer Martigny - Orsières

Buts de courses nombreux et variés : Champex, Val Ferret, Grand Saint-Bernard, Vallée de Bagnes, etc. — Taxes réduites pour sociétés et écoles. — Autocars pour excursions dès les gares de Sembrancher et d'Orsières. Renseignements et conditions à la Direction du M.-O., à Martigny-Bourg. Téléphone : Martigny No 6 10 70.



Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la Compagnie Générale de Navigation délivrent sans avis préalable des billets collectifs à prix très réduits, bateau seulement, ou aller en bateau et retour en train. Abonnements kilométriques. Abonnements de vacances (7 jours ouvrables) Fr. 15.—. Location de bateaux pour promenades de sociétés et d'écoles ; prix très réduits. Pour tous renseignements s'adresser à la Direction à Ouchy-Lausanne, téléphone 28.505, ou au Bureau de la Compagnie à Genève, Jardin Anglais, téléphone 44.609.

LAC RETAUD

S. DIABLERETS

(Alt. 1705)

Tél. 75.43

à 25 minutes du COL DU PILLON

Vin d'Aigle — Restauration — Pension — Thé, café, chocolat — Articles souvenirs — Course idéale pour écoles — Rendez-vous pour tous promeneurs — Chambres — Ouverture au début de juin. Avant, s'adresser au propriétaire : F. MAISON, « La Chapelle », Aigle. — Route pour Autos.